GSMA

Note de Politique Publique

Préparation des cadres réglementaires pour le déploiement des services de connectivité directe aux utilisateurs par satellites en orbite terrestre basse (LEO)

Mars 2026

Copyright © 2026 GSMA

GSMA™

À propos de la GSMA

La GSMA est une organisation mondiale unifiant l'écosystème du mobile pour découvrir, développer et proposer des innovations fondamentales pour des environnements commerciaux positifs et un changement sociétal. Notre vision est de libérer toute la puissance de la connectivité afin que les personnes, l'industrie et la société prospèrent. Représentant les opérateurs de téléphonie mobile et les organisations de l'écosystème du mobile et des industries adjacentes, la GSMA offre à ses membres trois grands piliers: la Connectivité pour le bien, des Services et Solutions pour l'Industrie, et la Sensibilisation. Cette activité consiste notamment à faire progresser les politiques publiques, à relever les plus grands défis sociétaux d'aujourd'hui, à étayer la technologie et l'interopérabilité qui font fonctionner la technologie mobile, et à fournir la plus grande plateforme au monde pour réunir l'écosystème du mobile lors des séries d'événements MWC et M360.

Nous vous invitons à en savoir plus sur gsma.com

Ce document de politique publique a été élaboré par l'équipe politique générale et réglementation mondiales de la GSMA. Pour en savoir plus, contacter : Michaela Angonius, responsable politique et réglementation, et Nitin Sapra, directeur, plaidoyer réglementaire, sur publicpolicy@gsma.com.



Contexte

Les communications par satellite connaissent actuellement une transformation majeure, portée par le déploiement rapide des constellations de satellites en orbite terrestre basse (LEO). Rendus possibles par les avancées technologiques et des structures de coûts plus efficientes, ces systèmes redéfinissent les attentes en matière de performance, d'évolutivité et de prestation de services. Les opérateurs satellitaires sont désormais de plus en plus en mesure de proposer une connectivité directe aux utilisateurs finaux selon divers modèles de fourniture, ce qui, dans certains cas, leur offre la possibilité de s'affranchir de partenariats avec des opérateurs terrestres. Alors que ces nouveaux types de services se trouvent dans une phase de déploiement encore précoce, mais en forte accélération, le moment est opportun pour les régulateurs d'anticiper et d'élaborer en amont des cadres robustes et adaptatifs. Ceux-ci doivent refléter l'évolution des modèles économiques du secteur satellitaire, favoriser l'innovation et un accès équitable au marché, et promouvoir les bénéfices publics élargis de la connectivité par satellite, tout en tenant compte de la dynamique concurrentielle qui s'exerce avec les acteurs existants.



Le paysage réglementaire

Lorsque les services par satellite sont fournis dans le cadre de partenariats avec des opérateurs de réseaux terrestres, les cadres réglementaires existants apportent généralement des garanties adéquates. En revanche, lorsque des services LEO sont fournis en dehors de tels partenariats, les politiques en place manquent souvent de clarté ou restent embryonnaires. Les premières analyses de la GSMA montrent que les cadres réglementaires applicables aux services satellitaires fournis directement aux utilisateurs demeurent à des niveaux de maturité variables. Dans de nombreux pays, les dispositifs existants peinent à suivre la rapidité d'expansion de ces nouvelles offres. Dans d'autres, des ajustements commencent à émerger : certains pays procèdent ainsi à la révision et à l'adaptation de leurs cadres réglementaires afin de refléter ces évolutions technologiques et commerciales. Pour autant, ces ajustements restent dans l'ensemble ponctuels et insuffisants pour accompagner le déploiement efficace et cohérent de ces services. Cette carence soulève des enjeux d'orientation majeurs pour les régulateurs, alors qu'ils réexaminent les politiques existantes pour tenir compte de ces nouveaux acteurs qui proposent des services de communications satellitaires à destination des consommateurs, tout en préservant la pérennité et la viabilité des investissements dans les réseaux terrestres.

Destiné aux décideurs politiques, ce document présente cinq principes fondamentaux pour orienter l'élaboration de cadres réglementaires destinés à encadrer l'introduction de nouveaux services LEO fournis directement aux utilisateurs finaux, en l'absence de partenariat avec des opérateurs terrestres. Cette approche vise à garantir un accès équitable au marché, à stimuler les investissements, à renforcer la confiance des consommateurs, à préserver une concurrence durable et à répondre aux besoins essentiels de la société.

Il est à noter que les questions relatives au spectre ne sont pas abordées dans le présent document.

Principe 1 : Transparence et prévisibilité

Instaurer des exigences réglementaires claires et transparentes pour faciliter une entrée efficace sur le marché et renforcer la confiance du secteur

À mesure que de nouveaux opérateurs satellitaires proposent des services de connectivité directe par satellite, des cadres clairs et transparents sont essentiels pour permettre un accès rapide et efficace au marché et préserver la confiance au sein de l'écosystème numérique. La prévisibilité des modalités réglementaires contribue à réduire les obstacles à l'entrée, à renforcer la redevabilité et à aider autant les acteurs nouveaux que ceux déjà établis à prendre des décisions d'investissement éclairées dans un secteur en évolution rapide et fortement capitalistique. La sécurité réglementaire repose sur la définition de conditions générales claires, dépourvues de toute ambiguïté et facilement accessibles pour l'ensemble des parties prenantes. Il incombe également aux régulateurs de veiller à ce que les parties prenantes comprennent bien les régimes de licences et d'autorisations applicables aux différents modèles de services.

Principe 2 : Parité réglementaire

Permettre un traitement équitable des lois et des réglementations sectorielles entre l'ensemble des fournisseurs de services

Le principe de parité constitue une pierre angulaire des bonnes pratiques réglementaires. Pour favoriser une concurrence loyale et la cohérence des conditions de marché, les cadres réglementaires et juridiques doivent imposer aux fournisseurs de services satellitaires des exigences comparables à celles qui s'appliquent aux fournisseurs de services mobiles, dès lors qu'ils proposent des types de services similaires. La sécurité réglementaire que procure une application cohérente des règles donne les moyens aux fournisseurs de services de planifier avec confiance des investissements à long terme et d'adapter leurs offres à l'évolution de la demande des consommateurs. Les utilisateurs finaux bénéficient ainsi directement d'une valeur, d'une qualité et d'une fiabilité des services renforcées. D'où l'importance que les régulateurs ne cèdent pas à l'attrait d'avantages perçus à court terme liés aux services par satellite au détriment des incitations à l'investissement de long terme dans les réseaux de communication.

Si les différences techniques entre les types de réseaux peuvent justifier une certaine différenciation dans les modalités d'application de la réglementation et de la législation, l'élaboration de politiques générales et de règles autour de principes établis sera propice à des cadres durables, qui nécessiteront moins de mises à jour au fil de développements technologiques en constante évolution.

Principe 3 : Harmonisation

Aligner les politiques régionales et internationales afin de réduire la fragmentation et de renforcer l'efficacité réglementaire

Le déploiement des communications par satellite LEO fait émerger de nouvelles considérations réglementaires qui doivent être appréhendées aux niveaux national, régional et mondial, compte tenu de la nature intrinsèquement transfrontalière de ces services et du risque accru d'ingérences intergouvernementales et de conflits de réglementation. Au delà de la mise en place de cadres nationaux clairs, les régulateurs et décideurs publics sont encouragés à promouvoir une plus grande harmonisation au niveau régional et à suivre de près l'évolution des approches réglementaires à travers le monde. En effet, une plus grande prévisibilité et une meilleure efficacité des cadres réglementaires au sein d'une même région contribuent à faciliter les investissements.

Une approche résolue et coordonnée favorise par ailleurs l'alignement sur les meilleures pratiques régionales et le partage d'expérience. La mise en œuvre de ce principe peut également soutenir l'émergence d'une compréhension commune des exigences d'accès au marché et contribuer à rationaliser les obligations de conformité entre pays.

Principe 4 : Collaboration et consultation

Consolider le dialogue entre les gouvernements, les régulateurs et les parties prenantes du secteur pour favoriser une élaboration éclairée et inclusive des politiques publiques

Un engagement soutenu en faveur de mécanismes de consultation bien conçus garantit la participation constructive de l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration des politiques. Cette approche inclusive participe à l'instauration de cadres juridiques et réglementaires cohérents, ancrés dans les réalités du marché et propices au succès à long terme tant des opérateurs de téléphonie mobile que des opérateurs satellitaires. Elle suppose de s'éloigner des réponses ponctuelles au profit d'une démarche coordonnée et fondée sur des données probantes.

Ce type de collaboration ouvre la voie à une prise de décision réglementaire plus éclairée, facilite une entrée plus fluide sur le marché de nouveaux services et contribue à la conception de cadres directeurs pratiques, proportionnés et favorables à un investissement durable. Un dialogue constructif avec les opérateurs de réseaux mobiles revêt une importance particulière, au regard de leurs investissements existants et de leur rôle central dans la fourniture d'une connectivité à l'échelle nationale.

Principe 5 : Concilier innovation et réglementation

Encourager les avancées technologiques tout en maintenant la conformité réglementaire, la protection des consommateurs et la sécurité nationale, afin d'instaurer la confiance

Lors de la mise à jour des cadres directeurs pour y intégrer les communications par satellite LEO, il est essentiel que les nouvelles réglementations préservent les garanties indispensables. Dans l'écosystème des communications par satellite, par exemple, la confiance des consommateurs constituera un levier déterminant pour l'adoption de ces services, d'où la nécessité de dispositifs robustes de protection des consommateurs. Les approches réglementaires doivent par conséquent demeurer attentives à des considérations telles que la sûreté nationale et la sécurité publique, en veillant à ce que les autorités compétentes du pays conservent pleinement leur rôle de supervision.

Dès lors, le respect des lois et des obligations réglementaires nationales est essentiel pour assurer un déploiement responsable des services par satellite, en cohérence avec les objectifs nationaux d'intérêt public. Une application efficace de la réglementation suppose en outre une redevabilité réglementaire claire dans chaque pays. Tout en prônant la coordination internationale, le respect des exigences réglementaires locales demeure indispensable au maintien de la confiance, de la sécurité juridique et de la redevabilité. La recherche d'un juste équilibre entre ces différents impératifs sera donc déterminante pour le développement durable de l'écosystème des communications par satellite.

Prochaines étapes

Tous les pays ont intérêt à réexaminer et actualiser leurs régimes juridiques et réglementaires.

- En modernisant leurs cadres directeurs, les gouvernements peuvent réduire toutes complexités inutiles et promouvoir une plus grande cohérence dans le traitement réglementaire.
- Ces révisions doivent également s'inscrire dans une visée prospective, en anticipant les évolutions futures, telles que les constellations de satellites à grande échelle, afin de préserver la pertinence des réglementations dans un paysage des communications par satellite en rapide mutation.
- Il est recommandé aux régulateurs et aux décideurs politiques d'agir pour concrétiser les objectifs présentés dans ce document, en menant des réformes transparentes et réfléchies qui renforcent la sécurité réglementaire et mettent en place des cadres juridiques et réglementaires prêts pour l'avenir.

La GSMA se tient à la disposition des régulateurs pour les accompagner à cet égard, au moyen d'un dialogue, d'analyses et d'une collaboration continus.

